

Accompagnement Social Individualisé Jeunes

ECOUTER

SOUTENIR

ACCOMPAGNER



Siège social
80 rue de Lyon
71000 Mâcon
03 85 21 94 50
secretariat@lepont.asso.fr

Contacts

ASI

Secteur Mâconnais :

Rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Aurélie PERREIRA
Tél : 06 08 21 86 02
au.perreira@lepont.asso.fr

Secteur Chalonnais :

110 rue de la verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
Morgane GEISS
Tél : 06 08 25 60 16

Secteur Charollais – Brionnais :

9 quai sud 71600 Paray-le-Monial
Elina DUPONT
Tél : 06 23 65 85 10
e.dupont@lepont.asso.fr

Secteur Autunois – CCM :

2 A rue des acacias 71200 Le Creusot
Laëtitia DEMORTIERE
Tél : 06 58 46 80 23
l.demortiere@lepont.asso.fr

Accompagnement Social Individualisé Jeunes

ASI



www.lepont.asso.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



Ministère de l'Égalité et du Territoire
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



SAÔNE-LOIRE
DÉPARTEMENT



ars
Association

Présentation du dispositif

L'Accompagnement Social Individualisé Jeunes a pour mission l'accompagnement global et individualisé des jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés importantes dans leur projet d'insertion sociale et /ou professionnelle.

La demande est transmise par le référent auprès des Commissions Uniques Délocalisées.

Le premier entretien se fait avec le jeune, son référent social et notre association.

Ensuite, l'accompagnement se décline en rendez-vous réguliers au domicile, ou dans tout autre lieu d'accueil (mairie, centre social...) et en fonction des besoins.

Accompagnement de 6 mois renouvelable une fois



MISSIONS

- Soutenir le jeune au titre de leur insertion sociale et/ou professionnelle,
- Agir sur les obstacles à l'insertion sociale et/ou professionnelle,
- Prendre en compte la situation dans toutes ses dimensions,
- Aider le jeune à développer une démarche responsable et autonome,
- Accompagnement de proximité (accompagnement aux rdv et démarches d'insertion...).



PUBLIC

Personnes ciblées par le service ASI :

Tous jeunes de moins de 25 ans révolus rencontrant des difficultés dans leur projet d'insertion sociale et/ou professionnelle :

- logement
- santé
- gestion administrative et budgétaire
- mobilité
- emploi ...



Comme tout travailleur social, nous sommes tenus à un principe de confidentialité.

Ensemble, nous nous engageons à respecter les droits, devoirs et libertés de chacun.